



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-056-2020-12

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-30-003 - ARRETE n° 187 PORTANT HABILITATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS SANTE-ENVIRONNEMENT EN APPLICATION DU NOUVEL ARTICLE L 1312-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-12-23-022 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur DELOROZOY Sébastien à MONTDAUPHIN au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages)

Page 9

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-29-003 - ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - remplacement PHILLIPOT-DUBOIS (2 pages)

Page 13

IDF-2020-12-30-001 - ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - remplacements CHEVALIER-SOLER et CHENU-BARON (2 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-30-003

ARRETE n° 187

PORTANT HABILITATION DE L'ENSEMBLE DES
AGENTS

SANTE-ENVIRONNEMENT EN APPLICATION DU
NOUVEL ARTICLE L 1312-1

DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

ARRETE n° 187
PORTANT HABILITATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS
SANTE-ENVIRONNEMENT EN APPLICATION DU NOUVEL ARTICLE L 1312-1
DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Directeur Général de l'Agence régionale d'Ile-de-France :

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France à compter du 03 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont habilités dans les limites territoriales de l'Ile de France, dans le cadre de leurs compétences respectives telles que définies aux articles R. 1421-16, R. 1421-17 et R. 1421-18 du code de la santé publique, à constater les infractions aux dispositions du Livre III de la première partie et de l'article L. 3511-7 du même code et les infractions aux prescriptions des articles du titre Ier du livre V du code de la construction et de l'habitation en matière d'insalubrité ainsi qu'aux règlements pris pour leur application, les agents listés ci-dessous :

Monsieur Gaëtan ABRIAL
Madame Carla ALENDOURO-SILVA
Monsieur Stéphane ALMARIC
Madame Siwa ANDRIEU-LY
Madame Céline ARENATE
Madame Alice ARLOT-HENRY
Monsieur Jean-Marc ARMBRUSTER
Madame Isabelle ASTUTO

Madame Priscilla BALAZI-ATCHY
Monsieur Loïc BARILLE
Monsieur Jordan BARLEMONT
Madame Aurore BARTHELEMY

Monsieur Clément BASSI
Monsieur Alexandre BAZIRE
Madame Sandrine BAZIRE
Madame Catherine BEAUBESTRE
Madame Emmanuelle BEAUGRAND
Madame Isabelle BERNARD
Madame Christina BORNE-CORNEIL
Madame Sylvie BREDA
Madame Carole BRIZARD
Madame Gabrielle BRUNET DE LA CHARIE

Madame Caroline CASSONNET
Madame Agnès CHANCIBOT
Madame Anne-Laure CHRISTIAEN
Monsieur Emmanuel CONTASSOT
Madame Sylvie COLLIN
Madame Karima CRESCENCE

Monsieur Eric DECHAUX
Madame Rachel DIOT
Madame Maria DO CARMO
Madame Sylvie DRUGEON

Madame Sophie FABER
Monsieur Timothée FIAT
Madame Ghislaine FLEURIOT
Madame Marie-Noëlle FRISCH

Monsieur Harald GAILLARD
Monsieur Mickaël GASTRIN
Madame Delphine GIRARD
Madame Pascale GIRY
Monsieur Stéphane GOUDIER
Madame Marie-Claude GOURDET
Monsieur Douré GOURAUD
Madame Sandra GROS-DAILLON
Madame Christelle GUYOT

Madame Sarah HARDY
Monsieur Laurent HENOT
Monsieur Nicolas HERBRETEAU
Madame Sylvie HIS
Monsieur Wilfrid HOERTH
Madame Sarah HONORE

Madame Benita IBOMABEKA

Madame Cloé JACOB

Madame Adeline JACQUOT-HACHE
Madame Julie JAN
Madame Audrey JAOUEN
Madame Régine JEFFERY

Madame Hanane KOUIDRI

Madame Patricia LABAT
Madame Marie LANCELOT
Monsieur Karim LASTOULLAT
Madame Céline LAUTIER
Madame Ingrid LEGAIGNEUR
Madame Helen LE GUEN
Monsieur Nicolas LE PEN
Madame Kirsten LESTAVEL
Madame Angélique LEYLAVERGNE
Monsieur Patrick LOTHER

Madame Nathalie MALLET
Madame Charlotte MARTIN-PERIDIER
Madame Maya MEDIOUNI
Madame Stéphanie MONNERIE
Monsieur Johann MORIN
Madame Morgan MORVAN
Madame Marie-Hélène MOUGIN
Madame Jacqueline MOUTON

Monsieur Jean-Luc NEBOR
Monsieur Bruno NEELS
Madame Laëtitia NEUVILLE
Madame Sylvie NGUYEN

Madame Eliane OLIME

Monsieur Laurent PAYET
Madame Florence PIGEON
Madame Catherine PINEL-FEREOL
Madame Florence POKRZYWA
Monsieur Antonin POTELON
Monsieur Raphaël POVERT
Madame Agnès PRIEUR
Monsieur Jérémy PRIOTTO

Madame Astrid REVILLON
Madame Gwenaëlle ROSSIGNOL
Monsieur Damien ROTHHUT

Madame Sandrine SAILLARD
Madame Lisa SERVAIN

Monsieur Raphaël TARAVELLA
Madame Flore TAURINES
Madame Béatrice TAVE-GALTIER
Madame Clarisse TERCINET
Monsieur Arnaud TETILLON
Monsieur Djibril TOURE
Madame Anne TOURNIER BENEY

Monsieur Sébastien VAL
Monsieur Nicolas VERDELET
Monsieur Gilles VERITE
Madame Stéphanie VINCENT
Madame Hélène VITRY

Madame Anne-Claire ZABE
Monsieur Youssouf ZAMDE

Article 2 :

L'habilitation de chaque agent cesse lorsque celui-ci quitte les limites territoriales indiquées à l'article 1^{er} ou lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3 :

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France.

Saint-Denis, le 30 décembre 2020

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

Aurélien ROUSSEAU

Signé

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-12-23-022

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles
agricoles à Monsieur DELOROZOY Sébastien à
MONTDAUPHIN au titre du contrôle des structures et en
application du schéma directeur régional des exploitations
agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur DELOROZOY Sébastien
à MONTDAUPHIN**

**au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

1. L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
2. Les articles L331-1 et suivants,
3. Les articles R312-1 et suivants,
4. Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île de France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2020-08-27-002 du 27 août 2020 donnant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière Administrative,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter N°6950 déposée complète auprès de la Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne en date du 25/08/20 par Monsieur DELOROZOY Sébastien, dont le siège social se situe à 11 rue des Vignes - 77320 MONTDAUPHIN,

Vu l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de Seine-et-Marne, en date du 26 novembre 2020.

CONSIDÉRANT :

- La situation de Monsieur DELOROZOY Sébastien, lequel exploite 183 ha 68 a au sein de l'EARL DELOROZOY (en grandes cultures) ;
- Qu'il souhaite reprendre 4 ha 28 a de vignes pour la production de vin bio situées sur la commune de MONTDAUPHIN, exploitées par l'EARL DELOROZOY ayant son siège social au 11 rue des Vignes - 77320 MONTDAUPHIN ;
- Que M. DELOROZOY est un jeune agriculteur récemment installé qui entend poursuivre le développement de l'entreprise ;
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de conforter ces installations une fois celles-ci réalisées, en l'occurrence celle de M. Sébastien DELOROZOY,
 - de développer l'emploi dans les exploitations agricoles,
 - de sécuriser les revenus des exploitations agricoles,
- Que l'opération envisagée figure en priorité **n°5** au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur DELOROZOY Sébastien, ayant son siège social au 11 rue des Vignes - 77320 MONTDAUPHIN, est **autorisé** à exploiter **4 ha 28 a de vignes** situées sur la commune de MONTDAUPHIN, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Commune	Surfaces (en hectares)	Propriétaire
MONTDAUPHIN	4 ha 28 a	M. DELOROZOY Didier

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie de la commune intéressée.

Fait à Cachan, le 23/12/2020,

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Le chef du service régional
de l'économie agricole

SIGNÉ

Yves GUY

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-29-003

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre
2017

portant composition nominative du Conseil économique,
social et environnemental d'Ile-de-France - remplacement

PHILLIPOT-DUBOIS

ARRÊTÉ N°

**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 20 juin 2018 modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU le courrier du Président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) d'Ile-de-France en date du 10 décembre 2020, faisant part de la désignation de Monsieur Michel DUBOIS en remplacement de Monsieur Paul PHILIPPOT au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Il est constaté la désignation par l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) d'Ile-de-France de Monsieur Michel DUBOIS en remplacement de Monsieur Paul PHILIPPOT.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 décembre 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

le préfet, secrétaire général aux politiques publiques,
assurant la suppléance
du préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

SIGNE

Pierre-Antoine MOLINA

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-30-001

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre
2017

portant composition nominative du Conseil économique,
social et environnemental d'Ile-de-France - remplacements
CHEVALIER-SOLER et CHENU-BARON

ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 20 juin 2018 modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU le courrier du Secrétaire général de l'Union régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France en date du 18 décembre 2020, faisant part de la désignation de Madame Marinette SOLER en remplacement de Madame Josiane CHEVALIER et de Monsieur Laurent BARON en remplacement de Monsieur François CHENU au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II - Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté la désignation par la délégation de l'Union régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France de :

- Madame Marinette SOLER, en remplacement de Madame Josiane CHEVALIER,
- Monsieur Laurent BARON, en remplacement de Monsieur François CHENU.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du II de l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 décembre 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME